ART. 3 N° CE215

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CE215

présenté par
M. Saint-Huile et M. Mathiasin

## **ARTICLE 3**

| I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :                |
|---|
| « Le ministre chargé de l'urbanisme »   |
| les mots :  |
| « L'autorité administrative ».  |
| II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot : |
| « Il »  |
| le mot :  |
| « Elle ».   |
|   |

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un souci de simplification, cet amendement propose de remplacer le terme de « ministre chargé de l'urbanisme » par celui plus générique d'autorité administrative.